



EXTRAI

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 029-212901615-20230629-DCM_2023_3_9-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 22

Présents : 12

Votants : 18

N° 2023-3-9

L'an deux mil vingt-trois,

Le 26 juin à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023.

Madame Aurélie SINIC est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, HERFAUT Denis, LAGADIC Christophe, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : ARZUR Yvon à ROUE Christian, FRANCHETEAU Laurent à LAGADIC Christophe, KERNEVEZ Marie-Hélène à CASELLINO Mona, LE BER Caroline à HERFAUT Denis, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine, MARTIN Corine à BERTHELOM Cyril

Excusés : CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, GOURVES Muriel

Objet – PROJET BIEN-ETRE ET EXPRESSION(S) – AUTORISATION A DEMANDER UNE SUBVENTION A LA CAF DU FINISTERE

Monsieur le Maire rappelle que l'équipe pédagogique d'animation du service Enfance a inscrit, dans les projets éducatifs et pédagogiques de la structure, « le bien-être et l'expression » des publics accueillis, comme objectifs de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.

Il est constaté que de nombreux enfants n'ont pas envie d'être, dès leur arrivée en garderie le matin ou, plus tard dans la journée, à la fin du temps scolaire, sollicités intellectuellement et / ou physiquement.

L'équipe a relevé que de nombreux enfants ont besoin d'un réveil en douceur, de laisser libre cours à leur imagination, ou de finir la journée sur un temps de repos « à ne rien faire ».

L'équipe d'animation s'est donc interrogée sur la manière dont elle pourrait accompagner ces moments et répondre de manière la plus pertinente aux besoins et attentes des enfants.

Ainsi, elle a proposé de construire son action autour de trois temps :

- L'aménagement d'espaces de scénarii,
- La mise en place d'ateliers philosophiques et ludiques,
- L'installation de temps de détente et sensoriels.

Le déploiement de ce programme nécessite d'acquérir du matériel pour organiser l'espace et mettre en œuvre ces activités (tente Fresh & Black, jeux de lumières douces, tapis de yoga, méthode auto-formation de yoga, tableau et matériels pour les ateliers philosophiques, claustras, matériel thématique favorisant les jeux de rôle, l'interaction collective et le développement du langage ...).

La CAF propose de participer à hauteur de 60% du montant des achats.

Le plan de financement du projet est le suivant :

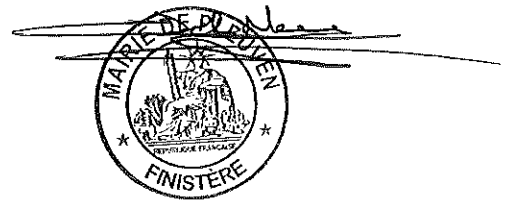
MONTANT T.T.C.	SUBVENTION CAF	AUTOFINANCEMENT
5 854,74€	3 512,85€	2 341,89€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** le projet et le plan de financement
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention sur ce projet
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget 2023 ;

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Pour copie certifié conforme

Le Maire,
David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex , dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr